

## **PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 FEVRIER 2024**

Le 31 janvier 2024, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 8 février 2024 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ excusées. Stéphanie AMOURIQ a donné procuration à Carlos PARDO.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 15 voix le compte-rendu de la séance précédente l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

### **GESTION DU PLAN FORESTIER COMMUNAL**

Suite aux précédents conseils municipaux il avait été demandé à Christian SAVOI de faire intervenir le référent ONF de la commune lors d'un conseil municipal afin de pouvoir connaître les éléments nécessaires afin de statuer sur la gestion du plan forestier.

Monsieur Clément MALIN accompagné de Madame Sandrine GIROD présente ainsi le projet d'aménagement forestier de la commune.

La forêt de Tenay s'étend sur 642.32ha, que la commune confie en gestion à l'ONF. Pour cela, l'ONF doit rédiger gratuitement un document de gestion durable soit l'aménagement forestier. Généralement ce document est rédigé sur une durée de 20 ans. Ainsi le dernier document s'est terminé en 2023 il convient donc de repartir sur la rédaction d'un nouveau document d'aménagement forestier et donc un nouveau programme d'actions.

Ce premier échange va permettre de se positionner sur les choix de gestion sur les différents programmes des coupes et de travaux.  
5 choix doivent être faits sur 5 secteurs différents.

Ces choix doivent être communiqués au plus vite à l'ONF afin qu'il puisse rédiger le plan d'action.

Ce plan d'action sera ensuite proposé à la validation du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de se réunir en petit groupe afin de pouvoir se positionner sur les choix à faire concernant la gestion du plan forestier de la commune sur 20 ans.

Une réponse sera apportée rapidement à Monsieur MALIN.

### **CONVENTION ENTRETIEN DES PR ET STEPS 2024**

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de renouveler la prestation jusque là assurée par VEOLIA pour l'entretien des stations d'épuration et des postes de relèvement. La précédente convention a pris fin le 31 décembre 2023.

La proposition de convention d'entretien pour 2024 subit une augmentation de l'ordre de 1 291.20€ TTC par rapport à celle de 2023.

Les élus acceptent à l'unanimité de conclure une nouvelle convention avec VEOLIA pour un montant de 44 311.20€ TTC (36 926€ HT) pour l'année 2024.

### **CONVENTION CCPA – LE COLLECTIF PASSE MURAL ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe que la CCPA, dans le cadre d'une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC), met en place une programmation annuelle d'action culturelle avec le soutien de nombreux partenaires institutionnels.

Ce projet, nommé « Ar(t)osons la Plaine », vise à rendre la culture accessible à tous, en allant davantage vers les enfants, les jeunes et les personnes qui se sentent éloignées de l'offre culturelle, afin d'impulser une dynamique autour des arts et de la culture à l'échelle du territoire.

Dans le cadre d'une collaboration entre les parties et des interventions qui seront menées sur le territoire de la CCPA et notamment sur la commune de Tenay durant l'année scolaire 2023-2024, il convient de définir les modalités de chacune des parties par une convention, notamment de fixer les dates de réalisation, le coût et répartition à chacun de la prestation.

Coralie GRABIT informe que lors du précédent conseil, il avait été proposé de partir sur un montant de prise en charge par la commune de 20€ par jour et par personne pour les frais de repas.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de conclure la convention avec la CCPA et le Collectif Passe Mural et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DU SAGE DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION OFFICIELLE**

Monsieur le Maire explique que le projet consiste à modifier le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) basse vallée de l'Ain (40 communes/602 km<sup>2</sup>) pour le faire coïncider à celui du Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents, le SR3A (142 communes/1700 km<sup>2</sup>). Ce projet de modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain est né d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain intégrant pour totalité ou pour partie le territoire communal.

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain.

## **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'EHPAD LA MAISON A SOIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite aux différents mouvements au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la Commune qui siègera au Conseil d'Administration de l'EHPAD la Maison à Soie à Tenay pour le remplacement de Madame Nelly BOUTEAUD.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait élu à l'unanimité M. Gaël ALLAIN, le Maire le 3 juin 2020 et que conformément au décret N°2005-1260 du 4 octobre 2005 paru au Journal Officiel du 7 octobre 2005 pris en application de la loi du 2 janvier 2002 le nombre de représentant pour la Commune est fixé à 2.

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Christiane TIVEDDU.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la direction de l'EHPAD La Maison à Soie sera informée dans les prochains jours de cette nomination.

### **COMMISSION MAPA**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux différents mouvements au sein du Conseil Municipal, il convient d'élire de nouveaux membres pour la commission MAPA (Marché A Procédure Adaptée) concernant les marchés de travaux d'une valeur estimée inférieure à 5 382 000 € HT. Cette commission a pour but de proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Le conseil élit les membres de la commission comme suit :

#### **Membres à voie délibérative**

<b><u>Président</u></b> :	Gaël ALLAIN, Maire
<b><u>Titulaires</u></b> :	Christian SAVOI Pierre PERSICO Jean-François BONIN
<b><u>Suppléants</u></b> :	Frédéric DERREUMAUX Georges CHARVET Stéphanie AMOURIQ

#### **Membres à voix consultative**

→ Carlos PARDO, conseiller municipal délégué

→ M. le Comptable Public

→ M. le représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ( DGCCRF )

→ Mme la Secrétaire de Mairie

## COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de nouveau d'établir la composition des commissions communales suite aux différents mouvements de conseillers en ce début d'année.

Ainsi, à l'unanimité, les membres des différentes commissions communales sont composés comme suit :

	Elu en charge de la commission	Membres
COMMISSION FINANCES	Christian SAVOI	Jean-François BONIN Séverine BRUN Malika BOUMIR Georges CHARVET Carlos PARDO
COMMISSION TRAVAUX ET CADRE DE VIE	Jean-François BONIN	Georges CHARVET Stéphane DELAVY Jean-François BONIN Coralie GRABIT Malika BOUMIR Stéphanie CHEVRY Séverine BRUN
COMMISSION SECURITE ET ENVIRONNEMENT	Carlos PARDO	Coralie GRABIT Stéphanie CHEVRY Stéphane DELAVY Florian MALARD Jean-François BONIN Georges CHARVET
COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES ET ANIMATION CULTURELLE	Stéphanie AMOURIQ	Stéphanie CHEVRY Séverine BRUN Malika BOUMIR Coralie GRABIT Georges CHARVET Florian MALARD Christiane TIVEDDU Frédéric DERREUMAUX
COMMISSION URBANISME et TRANSPORTS	Stéphanie AMOURIQ	Coralie GRABIT Stéphanie CHEVRY Stéphane DELAVY Florian MALARD Jean-François BONIN Georges CHARVET Christiane TIVEDDU

## OUVERTURE DES CREDITS D INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que tant que le budget 2024 n'est pas voté, il n'est pas possible d'engager, liquider et mandater les dépenses en investissement. Mais afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services sur des projets commencés en 2023 et en phase de finalisation sur 2024, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Budget général :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2023		Montant autorisé avant vote du budget
Total 2313 Opé 233	Rénovation urbaine Rue de la Gare	410 000.00	Total 231 Opé 233	102 500.00
Total 2315 Opé 250	Mur Step	183 600.00	Total 231 Opé 250	45 900.00
Total 2315 Opé 254	Sécurisation de la falaises Rue de la Gare	10 000.00	Total 231 Opé 254	2 500.00
Total 27	Autres immos	200 000.00	Total 27	50 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>803 600.00</b>		<b>200 900.00</b>

Budget Eau et assainissement :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2023	Montant autorisé avant vote du budget
Total 2315 Opé 54	Canalisation des Essailants	30 000.00	7 500.00
Total 2315 Opé 58	Schéma Directeur Eau Potable	10 000.00	2 500.00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>40 000.00</b>	<b>57 550.00</b>

A l'unanimité le conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2023.

## RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la période de recensement de la population qui a débuté le 18 janvier et se finira le 17 février 2024.

Il rappelle également la délibération N° 51 du 12 septembre 2023 fixant les conditions de rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal. Il avait été décidé que la rémunération serait versée à chacun d'eux en deux fois : la moitié fin janvier et le solde fin février.

En date du 1<sup>er</sup> février, un agent recenseur a indiqué à la mairie ne pas pouvoir achever les travaux de recensement pour raison personnelle. Ainsi les restes à faire concernant ce district ont été partagés de moitié auprès des deux autres agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de reverser le solde de la part restante de l'agent recenseur qui arrête ses fonctions aux deux autres agents recenseurs et de verser une indemnité supplémentaire de 150.00€ brut aux deux agents recenseurs et au coordonnateur communal pour leur engagement.

Le conseil a l'unanimité valide les deux propositions de Monsieur le Maire

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024**

Le montant des subventions accordées pour l'année 2024 est de 21 152.00€

<b>LIBELLES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>ASSOCIATIONS TENAY</b>	
LES FOUS DU CAILLOU	150
AIN CŒUR D'ART	700
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
COMITE DES FETES	800
SOU DES ECOLES LAIQUES	1000
TENAY EN COULEURS	5000
L ACCORDERIE	200
LA BOULE TENAYSIENNE	250
ANIMA'ROCK	500
<b>ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES</b>	
CAUE	52
<b>ASSOCIATIONS FORMATION/EDUCATION</b>	
LPPR LE MOLARD ST SORLIN	180
BTP CFA	30
COOPERATIVE DE L ECOLE PRIMAIRE	2 000
<b>ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</b>	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	300
AGATH	300
UNION MUSICALE	200
MJC AMBERIEU	200
ALBARINE BASKET CLUB	450
<b>ASSOCIATIONS D ACTION SOCIALE</b>	
ADAPEI	80

RESTOS DU CŒUR	800
EHPAD LA MAISON A SOIE	560
BANQUE ALIMENTAIRE	800
LIGUE CONTRE LE CANCER	100
FRANCE ADOT 01	100
<b>SUBVENTIONS REPRISES SUITE FIN CCVA</b>	
CROIX-ROUGE	1000
FOYER DU COLLEGE ST RAMBERT	800
COLLEGE ST RAMBERT	4500
<b>TOTAL</b>	<b>21 152</b>

Le conseil municipal valide à 12 voix et 3 abstentions de Florian MALARD Président de l'association AGATH, Séverine BRUN Présidente de l'association TENAY EN COULEURS et de Gaël ALLAIN le Maire.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Ressource Humaine**

Gaël ALLAIN informe que l'agent d'accueil actuellement en poste termine son activité dans la commune le 29/02/2024. A ce titre un nouvel agent d'accueil intégrera la commune au 01.03.2024, cet agent viendra partiellement sur le mois de février en période de tuilage.

### ➤ **Local commercial Epicerie**

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, la commune venait de reprendre possession des locaux par une remise des clés du dernier locataire en place.

Monsieur le Maire informe avoir contacté le gérant d'une épicerie d'un village déjà en activité pour le projet de reprise.

Ce dernier a accepté de reprendre le local afin de reprendre une épicerie sous conditions de travaux.

Ainsi à ce jour le montant des travaux est estimé à 52 889.04€ comprenant l'électricité, la plomberie, l'isolation, peinture et la menuiserie. Les travaux devraient se terminer entre mars et avril.

La commune sollicitera le fonds de concours de la CCPA pour moitié de ce montant de travaux.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du recouvrement de la dette, la Trésorerie avait saisi plusieurs congélateurs, armoires réfrigérées et qu'une vente en ligne sur 1 semaine a été faite afin de liquider les biens au plus vite. La vente s'est terminée ce jour même, tous les biens ont été vendus pour une somme totale de 1 348.65€ qui sera reversée à la commune afin de diminuer la dette.

➤ **Sens unique Rue de la Gare**

Jean-François BONIN indique qu'une réunion s'est tenue en mairie le mardi 30 janvier en présence de Stéphanie AMOURIQ, Christian SAVOI, Séverine BRUN et lui-même afin de déterminer les points positifs et les points négatifs de ce projet de sens unique dans la rue de la gare.

Le Département ayant été sollicité ne souhaite pas investir dans un rond-point ou autre, ainsi si des travaux doivent être entrepris ce sera aux frais de la commune.

Jean-François BONIN informe l'assemblée que suite à la prise de contact avec le cabinet d'étude pour le projet de démolition de la rue de la gare, il en a profiter pour demander également à ce même cabinet une étude pour ce projet de sens unique dans cette même rue. Une réunion est organisée le mercredi 21 février 2024 en mairie.

➤ **Entraînement Gestion de crise**

Monsieur le Maire indique au conseil que le Commandant AUDISIO de la Préfecture de Bourg-En-Bresse souhaite créer un Tuto de déroulé concernant la gestion de crise avec pour modèle la Commune de Tenay suite à l'exercice de gestion de crise du 8.12.2023. Ce tuto sera communiqué à l'ensemble des communes du département afin de promouvoir ce type d'exercice.

Il explique également à l'assemblée qu'en tant que Président de l'entente communautaire il souhaite que toutes les communes de l'entente investissent dans la formation premiers secours pour les collégiens et lycéens ; administrés ce qui est à la fois utile pour savoir intervenir en 1<sup>er</sup> secours avant l'arrivée des pompiers et potentiellement susciter des vocations de volontariat pour le centre de 1<sup>er</sup> secours de l'Albarine.

A ce jour, il attend un retour du Commandant BERTIN, Chef du Groupement Bugey afin de connaître les possibilités de formations, le coût...

➤ **Khrôma Festival**

Coralie GRABIT indique qu'il y a eu la 1ere réunion Khrôma qui s'est déroulée le 19/01/2024.. 15 nouveaux bénévoles ont intégré l'équipe déjà en place. Pour une meilleure organisation, des groupes se sont créés afin d'avoir des référents dans chaque groupes (Bar/animations/appels à projets...)

Actuellement le bureau est en phase de sponsoring. Des dossiers de subventions sont actuellement montés pour la Région, la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain, le Département mais également un récapitulatif des fournisseurs/artisans travaillant avec la Mairie seront sollicités.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et quarante cinq minutes.



Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 29/03/2024,

Le secrétaire de séance,  
Christian SAVOI

Le Maire,  
Gaël ALLAIN

